



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE

Marné

SARON SUR AUBE (51)

Registre de consultation du public pour les ICPE

Installations classées pour la protection de l'environnement

relatif à : Demande d'enregistrement présentée par la Sté SARON ENERGIE sur l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation sur la commune de Saron sur Aube.

Lieu de la consultation : Saron sur Aube

Registre de consultation du public

Objet de la consultation : Demande d'enregistrement présentée par la société SARON ENERGIE sur l'augmentation de la capacité de l'unité de néthanisation sur le territoire de Saron sur Aube.

Arrêté de mise en consultation : 2022-CP-020, IC

en date du 31 janvier 2022

de M. le Préfet de : la Marne

Durée de la consultation :

date(s) d'ouverture : du 03 Mars 2022 au 31 Mars 2022 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de la consultation : _____

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre de consultation :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit à la mairie : de Saron sur Aube

ou à la préfecture : DDT - SEEPR - ICPE - 40 bld Anatole France CS 60554 - 51037 Châlons en Champagne

OBSERVATIONS DU PUBLIC

M^e BATTU LENORMAND Noëlle -

Non Merci ! Nous avons choisi de vivre à Paron, et avons choisi notre Terrain pour la vie sur la campagne qui nous avait conquis ! Maintenant nous sommes face à 18 éoliennes + les domes de méthanisation ! Essayez de voir l'arrivée sur Paron en venant de Baudement.

Bel exemple ! D'abord les pylônes électriques Haute Tension -- ensuite 6 éoliennes + 12 éoliennes + 14 éoliennes sur Potangis et en Toile de fond face à notre maison la méthanisation et ces inconvénients supports c'est dernier avec les tracteurs qui prenaient les chemins de terre et nous envoiaient toute la poussière soulevée. Merci pour le cadeau ! Donc, cela suffit ! Trouvez autre chose mais plus devant chez nous !

MICHAËL DUPONT JEAN-Louis

la Commune a suffisamment de ménages pour ne pas en ce faire de nouvelles entre les éoliennes et les méthaniques actuelles la campagne est pleine.

Je suis opposé à toute extension de capacités des méthaniques actuelles qui ne feront qu'augmenter la circulation des camions et les nuisances associées.

les gars du lotissement de Beaugy ont suffisamment de ménages avec les méthaniques existantes pour ne pas en rajouter avec une augmentation de capacité et du trafic associé.

Dès lors l'augmentation de capacité conduira, avec une augmentation du trafic des gros porteurs à une usure importante des voies de circulation et à de nombreux augmentations des embouteillages pour les habitants de Sathon, ce qui n'est pas acceptable.

Les méthaniques étaient au départ créées pour utiliser des déchets de l'agriculture pour produire du méthane.

Aujourd'hui il y en faut à faire des cultures spécifiques pour alimenter ces méthaniques.

On marche sur la tête !!

Vincent PERROTET

Le problème principal est celui de la circulation des camions qui pose déjà beaucoup de problèmes.

Pour ça je suis contre une augmentation de capacités.

Et je partage le point de vue de Jean-Louis Migliaresi pour le reste.

Patricia Cain. Saron

Je ne suis pas pour l'agrandissement du Méthaniseur. Il va falloir plus de champs donc ce qui n'est pas possible donc multiplier (voire plus) dans les cultures. cela va appauvrir les sols fragiliser la vie de la terre. Nous nous en occuperons pas. Mais quel dévotion nous donnerons à nos enfants petit à petit. Une désertification de la nature. C'est ces qui voient deserte ???. Non non il faut penser à l'avenir le futur de demain ! Et ce projet est tout à fait le contraire du progrès à venir. J'espère que notre message retiendra votre attention. Merci



Sido PERROTET

Il faut maintenant prendre en compte
le confort des riverains ! Les communes
sont une place pour eux !!.

Ça suffit comme ça ! Ce n'est pas
une action utile pour Saron/Laube.

François COUET.

Beaucoup trop de nitrates dues à la circulation des eaux plus une absence totale d'infiltre écologique. Je suis contre.

Corraine COULET

Outre les nuisances générées par le passage des camions,
des champs sont utilisés pour produire des réglettes
uniquement destinées à l'alimentation de la méthanerie.
On marche sur la tête, là !
Je suis contre.

A prendre en compte le passage des camions, les talus, le bruit, endommagement des routes etc ...
Et surtout le risque d'accidents imprévisibles.

VILLENT - RIAUANNE Christian

LHUVILLIER SICIPHAYBOUDE

les riverains subissent déjà beaucoup trop de nuisances.
Inutile donc d'en rajouter. Nous sommes contre.

Mr PERNOT - Mme LOUIS le 23 mars 2022

Des éoliennes, des plateformes à betterave,
des chemins paumierieux, les passages de
camions bruyants qui ne respectent pas grand chose
de jour comme de nuit, un méthaniseur qui
en a encore rajouté (plus de véhicules et des
employés pressés de rentrer !)

Voilà pourquoi nous sommes contre l'augmentation
de la capacité de l'unité de méthanisation qui
apporte déjà trop de nuisances pour les
habitants du village.

n^e et n^{me} JUST Jonathan

le Bruit et la poussière sont déjà un véritable calvaire pour les habitants de la rue de Beaugis, agrandir le méthaniseur ne fera qu'augmenter les nuisances déjà présentes !

Nous sommes contre !!

MONNIN Ludovic

Je suis contre l'augmentation de capacité de l'unité de méthanisation il y a déjà une seconde unité en construction, et celle qui demande une augmentation de capacité, nous cause déjà de nombreuses nuisances - On nous parle d'écologie pour faire accepter de jolis projets, mais lorsque l'an est concerné directement, on s'aperçoit que le "bal" incessant des camions et engins agricoles ainsi que tout ce qui régule de la méthanisation n'est qu'une mauvaise blague à

- le méthane (potentiel de réchauffement 28 fois supérieur au CO₂)
- le protoxyde d'azote (l'ammoniac du digestat qui s'oxyde au contact de l'air est 300 fois supérieur au CO₂)
- la méthanisation devrait recycler les déchets, non utilisés des cultures et maintenant beaucoup de champs ne servent plus qu'à produire des "aliments" pour méthaniseur.

A l'heure actuelle où on nous explique qu'il va y avoir une pénurie mondiale de céréales !

Qu'on nous explique franchement que c'est du commerce comme un autre, car cela va l'air vraiment rentable.

Et semble-t-il ce projet serait déjà validé.

(l'unité de méthanisation actuelle consomme 29 t/jour, si l'augmentation demandée consomme moins de 100 t/jour un enregistrement auprès de la préfecture suffit)

En espérant sincèrement ne pas perdre mon temps et mon énergie si seulement le projet est déjà accepté. Ce serait d'autant plus dommage -

DEVRED Virginie

Je suis contre l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation déjà existante à Saxon s/Aube, car cela engendrerait inévitablement une intensification du trafic des poids lourds et autres véhicules liés à cette activité.

Pous, riverains de la rue de Beaugis, subissons déjà de nombreux désagréments dûs à la circulation de ces véhicules, notamment durant les saisons printanières et estivales où le sol est sec. Ces conducteurs ont une attitude non seulement dangereuse mais aussi irrespectueuse : ils circulent, aux abords et devant nos propriétés, à des vitesses absolument indécentes. Ces vitesses excessives nous obligent à supporter d'exaspérants nuages de poussières. A cause de ceur - ci, nous ne pouvons pas profiter de nos extérieurs : nous ne pouvons ni manger dehors, ni étendre notre linge, ni aérer nos maisons. Nous ne pouvons tout simplement pas profiter des avantages de la vie à la campagne, que nous sommes venus chercher.

La situation serait bien évidemment beaucoup moins

conflictuelle si ces fameux chauffeurs respectaient le trajet annoncé dans le projet initial ou s'ils respectaient une vitesse décente / respectueuse.

Pour finir, 2 questions :

- Pourquoi autoriser l'augmentation de la capacité de cette unité alors qu'un permis pour une autre unité de méthanisation, située à 200 m de la première, n'aient d'être accordé ?
- Pourquoi consacrer encore davantage de champs à l'alimentation de cette unité au lieu de cultiver du blé pour l'alimentation française ?

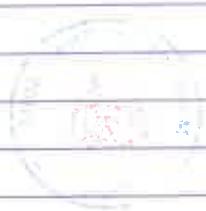
Toute nouvelle installation dans notre village est une bonne chose et permet de le faire vivre. Nous ne sommes donc pas contre la réalisation de ce projet. Toutefois il est de mon devoir que chacun des habitants puisse vivre dans notre commune en toute tranquillité. Pour ce faire il est très important que les responsables respectent leurs engagements et en premier lieu les obligations qui sont les leurs en matière de circulation des camions et des tracteurs.

La D82 (Saron-Sauvage) ne doit en aucun cas être empruntée par les convois pour d'évidentes raisons de sécurité liées à son étroitesse notamment au niveau de l'Eglise et du Château.

De même, le chemin parallèle à la route de St Quentin ainsi que le chemin allant à la D50 (Maurilly-Barbonne) au vieux Beaugy doivent être utilisés afin d'éviter le stationnement.

C'est en respectant ces conditions de circulation que nous pouvons tous être satisfait et que les choses se passeront sans heurt.





Le Saron sur Aube

à 4 Avril

heures

4 Mai 2022

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), CAIN Patricia

déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,

du 03 03 2022 au 31 03 2022

de Besma neures de la police à _____ heures _____ et

de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre

par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

Le présent registre ainsi que les _____

pièces qui y sont annexées et le dossier de consultation sont adressés par mes soins.

Le 4 Avril 2022 et 4 Mai 2022

à M _____



Berger
Levrault

